



SUPPLEMENT VELO

1. Où l'utiliser ?

- Valable pour un trajet simple* entre deux gares* ou points d'arrêt* belges (points frontières exclus).
- Valable en service intérieur dans les trains IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur snbc.be.
- Il est interdit de monter ou de descendre un vélo* dans les gares de Bruxelles-Central, Bruxelles-Chapelle et Bruxelles-Congrès.
- Les vélos ne sont pas admis à bord des bus de remplacement mis en service en cas de travaux prévus ou en réponse à des incidents imprévus. Seul le transport de vélos pliants est autorisé à bord des bus de remplacement.

2. A quelle date / quel moment ?

SUPPLEMENT VELO TOUTE HEURE

Valable pour un trajet simple* débutant à n'importe quel moment de la journée, à la date indiquée sur le Supplément.

SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES

Votre SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES est valable pour un trajet simple* à la date indiquée sur le Supplément et permet un embarquement qui débute en heures creuses*, depuis la gare de départ.

- Si un train dont le départ est prévu en heure de pointe* est retardé et que son heure de départ réelle a lieu en heure creuse*, vous pouvez embarquer avec votre SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES valable.
- Si l'heure de départ prévue de votre train a lieu en heure creuse* et que à la suite d'un retard train, l'heure de départ réelle a lieu en heure de pointe*, vous pouvez embarquer avec votre SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES valable.
- Si votre train dont l'heure de départ est prévue en heure creuse* est supprimé, et que le prochain départ possible a lieu en heure de pointe*, vous pouvez embarquer avec votre SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES.

Il n'est pas nécessaire d'être Train+ afin de pouvoir acheter un SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES.

SUPPLEMENT VELO WEEKEND

Valable pour un trajet simple* débutant à n'importe quel moment de la journée pendant le weekend*, à la date indiquée sur le supplément.

3. Pour qui ?

- Pour tout le monde qui veut transporter un vélo* non-pliable.
- Il est autorisé de transporter un vélo* par voyageur.



4. Où l'acheter ?

- Vendu via les canaux de vente suivants : sncb.be, app SNCB, automate de vente, guichet et via des partenaires externes.
- Vous pouvez acheter votre SUPPLEMENT VELO maximum 31 jours à l'avance.

5. Sur quel support ?

Le support diffère en fonction du canal de vente :

- **Sncb.be** : ticket PDF avec code QR.
- **App SNCB** : code QR sur smartphone ou tablette.
- **Automates de vente** : ticket papier avec code QR
- **Guichets** : ticket papier avec code QR
- **Partenaires externes** : veuillez consulter les conditions de notre partenaire.

6. A quel prix ?

- Afin de connaître le prix de votre SUPPLEMENT VELO en fonction du moment du début de votre voyage, consultez les Tarifs*.
- Le prix est identique pour tous les types de voyageurs, quel que soit votre âge ou votre statut éventuel.

Transport gratuit pour le vélo pliant si celui-ci est replié avant embarquement et pendant le transport et s'il est rangé aux endroits prévus à cet effet (en-dessous de la place que vous occupez, entre les sièges ou espaces similaires, sans que la taille du vélo pliant dépasse cet espace bagage prévu).

En tant que voyageur accompagnant, vous êtes entièrement responsable du transport et de la surveillance de votre vélo pliant lors du voyage. La SNCB décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

La SNCB peut limiter le nombre de vélos pliants à transporter.

Votre vélo pliant est considéré comme un bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagage Accompagné Gratuit).

7. Utilisation / Itinéraires

- Votre Supplément est valable pour un trajet* simple à la date mentionnées sur celui-ci. Votre trajet doit être effectué avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Votre Supplément suit les conditions d'utilisation du titre de transport que vous utilisez pour vous-même. Si vous êtes en possession d'un SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES et avez acheté un SUPPLEMENT TOUTE HEURE pour vous-même, vous devez acheter un SUPPLEMENT VELO TOUTE HEURE pour votre vélo.



- Vous pouvez emmener votre vélo* s'il ne gêne pas les autres voyageurs, le personnel habilité de la SNCB, l'exécution du trafic ferroviaire et ne cause aucun dommage (par ex. aux autres voyageurs, à d'autres bagages à main ou au matériel ferroviaire).
- Votre vélo* doit être placé dans la zone dédiée aux vélos, à moins que votre train n'en soit pas pourvu.
- L'acheminement du vélo* jusqu'au train vous incombe totalement. Avec l'accord préalable du personnel habilité de la SNCB pour embarquer, vous êtes en outre responsable du chargement, du transbordement et du déchargement de votre vélo*. Vous demeurez responsable de votre vélo* jusqu'au moment où vous quittez la gare.
- Le transport d'une remorque (avec ou sans vélo*) est payante. Pour le transport du vélo* et de la remorque ensemble, l'achat d'un seul SUPPLEMENT VELO suffit.
- Vous prenez en charge les accessoires attachés au vélo* comme bagages accompagnés gratuits. La SNCB décline toute responsabilité quant aux objets manquants.
- Vous laissez toujours la batterie fixée à l'endroit prévu à cet effet sur votre moyen de micromobilité électrique (p.ex. vélo (pliable), trottinette, hoverboard, monowheel, etc), celle-ci doit être étanche et mise hors tension. La batterie (ou batterie de réserve) ne peut donc pas être transportée séparément.
- Il est interdit de recharger les batteries des moyens de micromobilité électrique à bord du train.
- Si vous (âgé de plus de 12 ans) accompagnez un enfant de moins de 12 ans voyageant gratuitement en 1^e ou 2^e classe, il/elle peut embarquer son vélo* muni d'un SUPPLEMENT VELO.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, votre SUPPLEMENT VELO n'est pas pourvu d'un code-barres permettant l'ouverture des portiques d'accès. C'est votre titre de transport personnel qui ouvre les portiques après présentation au lecteur.
- Vous n'êtes pas autorisé à emmener votre vélo si vous voyagez muni d'un GROUP TICKET.
- Il est interdit de rouler dans l'enceinte de la gare*. Le non-respect peut entraîner des poursuites civiles ou judiciaires.

8. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

- Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû pour le SUPPLEMENT VELO.

Voyager en 1^e classe avec mon vélo ?

- Les zones dédiées au transport des vélos sont situées en 2^e classe uniquement. Vous devez surveiller votre vélo pendant le trajet, sauf si la zone dédiée au transport des vélos se situe dans un fourgon fermé par le personnel habilité de la SNCB.

Comment passer de Heures Creuses à Toutes Heures ?

- Si vous avez un SUPPLEMENT VELO HEURES CREUSES et souhaitez débiter votre trajet en heures de pointe*, vous devez acheter un SUPPLEMENT VELO TOUTE HEURE.



9. Remboursement

- Vous avez acheté votre supplément au guichet ou à l'automate : Pour le remboursement des suppléments complètement inutilisés, adressez-vous au service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet.

Le remboursement est possible :

- Jusqu'à la veille de la date de début de validité ;
 - Endéans les 30 minutes après l'achat.
 - si le SUPPLEMENT VELO n'a pas été utilisé par manque d'emplacement libre pour le vélo à bord du train : sur restitution de celui-ci dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, au Service Clientèle.
-
- Votre supplément n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet, sur l'app SNCB ou sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou éco-chèque ;
 - en cas de vol ou de perte ;
 - s'il a été utilisé.
-
- Si vous utilisez un SUPPLÉMENT VÉLO TOUTE HEURE pour un départ en heures creuses, la différence de prix entre le SUPPLÉMENT VÉLO TOUTE HEURE et le SUPPLÉMENT VÉLO HEURES CREUSES n'est pas remboursable.